

# RFC 4848 : Domain-based Application Service Location Using URIs and the Dynamic Delegation Discovery Service (DDDS)

Stéphane Bortzmeyer  
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 2 mai 2007

Date de publication du RFC : Avril 2007

<https://www.bortzmeyer.org/4848.html>

---

Les RFC 3401<sup>1</sup> et RFC 3403 décrivent un mécanisme riche et compliqué, le DDDS pour trouver les URI de services à partir de noms cherchés dans le DNS. Ce RFC spécifie une application de DDDS.

DDDS, reposant sur les compliqués enregistrements NAPTR (normalisés dans le RFC 3403), n'a pas été un grand succès. Il y a quand même eu plusieurs applications normalisées comme les S-NAPTR, du RFC 3958. Notre RFC étend légèrement les possibilités des S-NAPTR en créant les U-NAPTR.

Les enregistrements S-NAPTR ne permettaient pas d'utiliser les expressions rationnelles alors que les U-NAPTR de notre RFC les autorisent.

Par exemple, pour trouver un serveur LDAP, le S-NAPTR pouvait ressembler à :

```
IN NAPTR 100 20 "s" "WP:ldap" ( ; service
    "" ; regexp
    _ldap._tcp.myldap.example.com. ; replacement
    )
```

alors qu'un U-NAPTR peut utiliser en plus l'option "u" (expressions rationnelles), par exemple :

```
IN NAPTR 200 10 "u" "EM:protA" ( ; service
    "!.*!protA://someisp.example.com!" ; regexp
    "" ; replacement
    )
```

Le DNS peut donc ainsi servir de véritable annuaire, pas juste de table de correspondance entre noms et adresses.

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc3401.txt>